

Coût cumulé par habitant des sinistres inondation par commune sur la période 1995-2018

Fiche indicateur ONRN

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1.0	01/12/2015	Version initiale
2.0	25/01/2017	Version mise à jour sur la période 1995-2013
3.0	15/03/2019	Version mise à jour sur la période 1995-2015
4.0	01/07/2020	Version mise à jour sur la période 1995-2016
5.0	01/07/2021	Version mise à jour sur la période 1995-2018

Affaire suivie par

info@ccr.fr

bipcp.srn.h.dgpr@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Caisse Centrale de Réassurance

SOMMAIRE

1.	DEFINITION.....	4
2.	PERTINENCE ET ECHELLE D'UTILISATION.....	4
3.	DONNEES MOBILISEES ET METHODES.....	4
4.	LIMITES ET PRECAUTIONS	4
	a. Données	4
	b. Méthode.....	4
	c. Usage.....	4
5.	RESULTATS	5
6.	EXEMPLE D'UTILISATION.....	5
7.	LIENS AVEC D'AUTRES ANALYSES	5
8.	CONTACT.....	5
9.	COUT CUMULE DES SINISTRES INONDATION PAR HABITANT SUR LA PERIODE 1995-2018 (CARTE)	6

1. Définition

Cet indicateur porte sur les coûts indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour le péril inondation au sens large (inondation et coulée de boue, inondation par remontée de nappes et inondation par submersion marine) en France métropolitaine, agrégés sur la période 1995-2018. Ces coûts ne concernent que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur et ils sont nets de toute franchise. Ces coûts communaux sont ensuite rapportés au nombre d'habitants de la commune (RGP INSEE 2018).

2. Pertinence et échelle d'utilisation

L'échelle pertinente de lecture, d'interprétation et d'utilisation de cet indicateur est l'échelle nationale.

3. Données mobilisées et méthodes

Les données sinistres qui servent à la production de cet indicateur sont collectées par la CCR auprès de ses cédantes sous des formats détaillés sinistre par sinistre ou agrégés au niveau communal. Une fois collectées, ces données sont prétraitées et intégrées dans les bases de données CCR.

Après intégration dans les bases de données CCR, les sinistres sont rattachés aux périls associés en croisant les informations sur les sinistres (localisation, date de survenance et péril) avec la base de données CCR des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles. Seuls les sinistres rattachés à un arrêté de catastrophes naturelles sont exploités.

Pour chaque cédante et chaque exercice de survenance des sinistres, un test de comparaison entre le coût agrégé des sinistres collectés et la sinistralité comptable est effectué. La base de données CCR ainsi constituée est de plus en plus représentative de l'ensemble du marché de l'assurance (en moyenne 50%) selon l'ancienneté des exercices.

Les données retenues suite à ce test sont extrapolées pour obtenir une répartition par périls de la sinistralité pour l'ensemble du marché de l'assurance. Avant d'être agrégés, afin de tenir compte de l'inflation et de l'évolution de la matière assurable les montants de sinistres sont actualisés en euros 2018 sur la base de l'évolution des primes acquises catastrophes naturelles.

Les données de populations légales 2018 par commune sont issues du recensement général de la population de l'INSEE.

4. Limites et précautions

a. Données

Malgré la part de marché significative prise en compte dans la base de données CCR, cet indicateur est estimé en fonction de l'échantillon des données disponibles à la date de sa production et ne reflète donc pas l'exakte réalité de la sinistralité. Un indicateur de représentativité moyenne des données de sinistralité disponibles est fourni pour chaque commune. Cet indicateur ne couvre pas les Outre-Mer.

b. Méthode

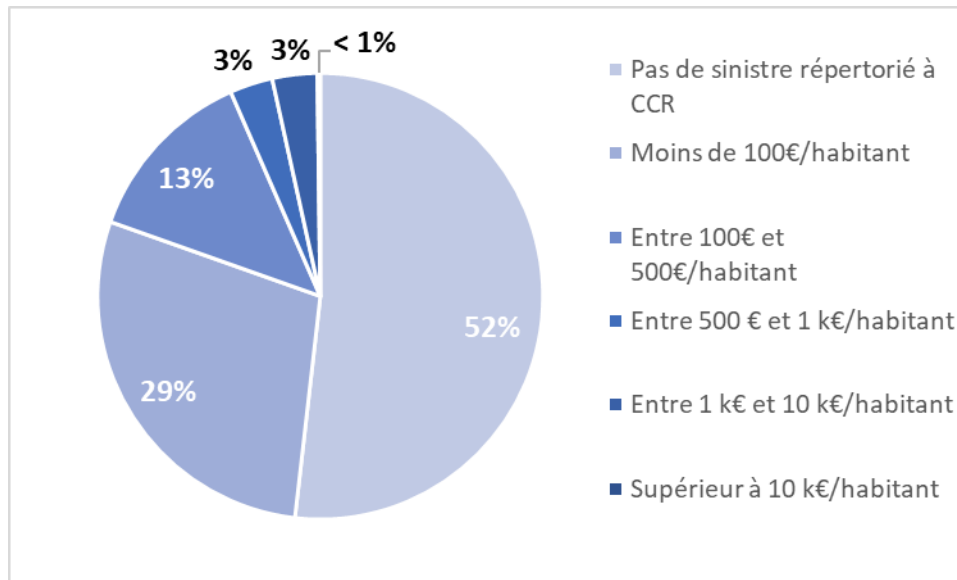
L'extrapolation nécessaire pour disposer d'une vision de la sinistralité pour l'ensemble du marché ajoute une incertitude à cet indicateur, d'où la fourniture sous forme de classes. A chaque mise à jour, chaque commune française peut changer de classe.

c. Usage

Les informations de sinistralité donnent une indication de l'ampleur des dommages subis par une commune sur la période 1995-2018, dès lors elles sont très fortement liées au nombre de risques assurés sur une commune. Une commune peut avoir subi des dommages importants en montants, même si les événements survenus étaient de faible intensité. Cet indicateur doit être complété par d'autres, tels que le ratio sinistres à primes ou les fréquences de sinistres.

5. Résultats

Pas de sinistre répertorié à CCR	18 054 communes
Moins de 100€/habitant	9 960 communes
Entre 100€/habitant et 500€/habitant	4 530 communes
Entre 500 €/habitant et 1 k€/habitant	1 085 communes
Entre 1 k€/habitant et 10 k€/habitant	1 138 communes
Supérieur à 10 k€/habitant	72 communes



6. Exemple d'utilisation

Identifier les communes ayant subi les dommages aux biens assurés les plus importants sur la période 1995-2016 et prioriser ainsi les actions de prévention à mettre en place.

7. Liens avec d'autres analyses

Pour les périls inondations, mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, mouvements de terrain et séismes :

- Nombre de reconnaissances Cat Nat par commune
- Coût moyen des sinistres par commune sur la période 1995-2018
- Coût cumulé des sinistres par commune sur la période 1995-2018
- Fréquence des sinistres par commune sur la période 1995-2018
- S/P par commune sur la période 1995-2018

8. Contact

Caisse Centrale de Réassurance
157 boulevard Haussmann
75008 Paris
info@ccr.fr

Date de rédaction de la fiche indicateur

Juillet 2021

9. Coût cumulé des sinistres inondation par habitant sur la période 1995-2018 (Carte)

